



CONSEIL D'EXPLOITATION & COMMISSION TOURISME

Salle de réunion

Maison France Services

9 DECEMBRE 2025

CONSEIL D'EXPLOITATION

ORDRE DU JOUR



1 Présentation du Budget primitif 2026 du SPIC

2 Démarche d'Excellence

3 Informations & questions diverses

En tant que Service Public Industriel et Commercial, l'Office de Tourisme doit gérer son budget selon la norme comptable M4

Les Dépenses d'Exploitation

	BP 2026	Budget 2025	Evolution
011-Charges à caractère général	313 739,00 €	354 065,00 €	-11,39 %
012- Charges de personnel et frais assimilés	231 469,00 €	227 307,00 €	1,83 %
65- Autres charges de gestion courante	46 000,00 €	45 764,00 €	0,52 %
66- Charges financières	15 910,00 €	16 910,00 €	-5,91 %
67-Charges exceptionnelles	2 150,00 €	2 150,00 €	0,00 %
68- Dotations aux amortissements et aux provisions	5 705,00 €	5 975,00 €	-4,52 %
Total dépenses réelles d'Exploitation	614 973,00 €	652 171,00 €	-5,70 %
023- Virement à la section d'investissement	7 273,00 €	- €	
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	56 000,00 €	54 372,00 €	2,99 %
Total dépenses d'ordre d'Exploitation	63 273,00 €	54 372,00 €	16,37 %
Exploitation-Dépenses	678 246,00 €	706 543,00 €	-4,00 %

Les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de l'Office de Tourisme sont inscrites au **chapitre 011**. Parmi les plus importantes, on compte les prestations de la fête du vin, la location des locaux de l'Office de Tourisme sur Bourg ainsi que les travaux de maintenance du Ponton. L'entretien décennal des deux pontons étaient prévus sur les exercices 2025 et 2026. Considérant le retard du Maître d'œuvre et les incertitudes sur les délais, seuls les travaux sur le bollard ont été comptabilisés sur le budget afin de ne pas nuire à la saison touristique.

Comparables aux prévisions de 2025, les charges de personnel (**chapitre 012**) tiennent compte de l'évolution des carrières des agents et des salariés.

La participation du SPIC à la micro-signalétique, la cotisation à l'entente « BBTE » et le reversement de la Taxe de séjour au Département et au Syndicat Grand Paris Seine Ouest (SGPSO) sont enregistrés au **chapitre 65**.

Le **chapitre 66** couvre le remboursement des intérêts de l'emprunt contracté pour la construction des embarcadères. En phase de désendettement, ce dernier diminue.

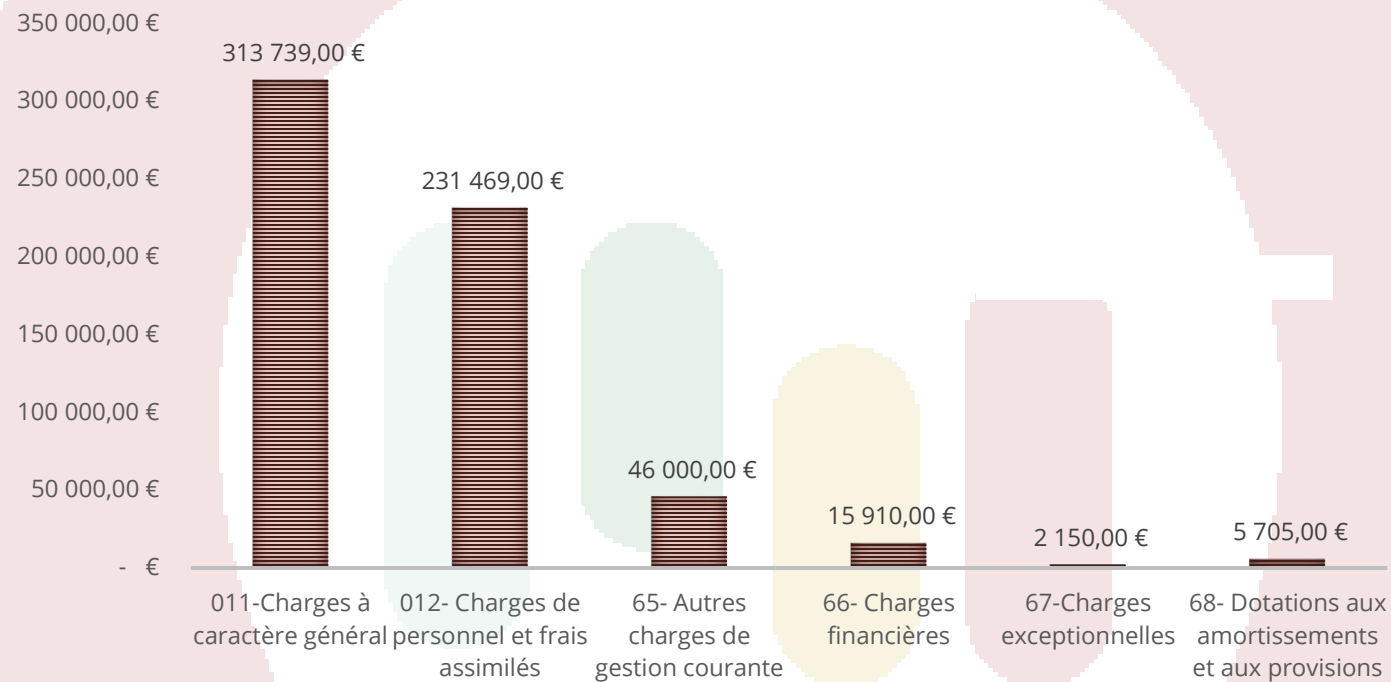
Les subventions allouées à deux associations en lien avec le Tourisme sont prévues au **chapitre 67**.

Le **chapitre 68** comptabilise la dotation aux provisions liée aux risques d'avaries sur les embarcadères. Au vu des sommes versées chaque année pour l'entretien de ces ouvrages, il conviendra de revoir au cours de l'année 2026, le montant de cette dotation.

L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement est prévu au **chapitre 023**.

Le **chapitre 042** prend en considération l'écriture d'ordre relative à l'amortissement des biens. Au fil des années, les crédits alloués fluctuent selon les acquisitions et les cessions des biens inscrits à l'actif.

Répartition des dépenses réelles d'exploitation par chapitre



Avec plus de 51%, les charges à caractère général représentent le poste de dépenses le plus élevé de la section de fonctionnement.

Les Recettes d'Exploitation

	BP 2026	Budget 2025	Evolution
70-Ventes de produits fabriqués, prestations	176 450,00 €	176 450,00 €	0,00 %
75- Autres produits de gestion courante	225 005,00 €	205 595,00 €	9,44 %
77- Produits exceptionnels	245 818,00 €	205 613,02 €	19,55 %
Total recettes réelles d'Exploitation	647 273,00 €	587 658,02 €	10,14 %
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 973,00 €	34 348,00 €	-9,83 %
Total recettes d'ordre d'Exploitation	30 973,00 €	34 348,00 €	-9,83 %
Exploitation - Recettes	678 246,00 €	622 006,02 €	9,04 %
Résultat reporté		84 536,98 €	
Exploitation - Recettes après résultat reporté	678 246,00 €	706 543,00 €	

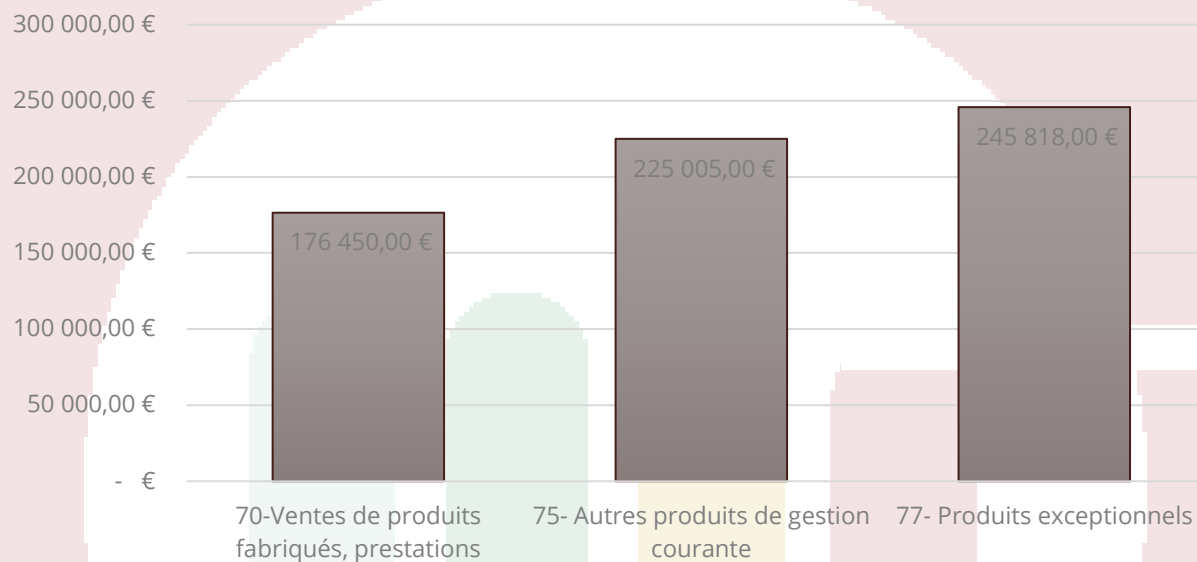
Les recettes des produits vendus par l'Office de Tourisme sont enregistrées au **chapitre 70**. Les crédits inscrits sont identiques à ceux de 2025.

Le **chapitre 75** comprend la taxe de séjour et les redevances liées aux appontements des compagnies fluviales et des day cruises. L'arrivée d'un nouveau croisiériste justifie l'augmentation de ce chapitre.

Les crédits ouverts au **chapitre 77** représentent la subvention d'équilibre du Budget Général. Ils seront réajustés après intégration des résultats de 2025 au Budget Supplémentaire.

Le **chapitre 042** enregistre l'écriture d'ordre visant à constater l'amortissement des subventions. L'équilibre se fait par une dépense en section d'investissement.

Répartition des recettes réelles d'exploitation par chapitre



La subvention d'équilibre du Budget Principal représente un peu plus d'un tiers des recettes d'exploitation.

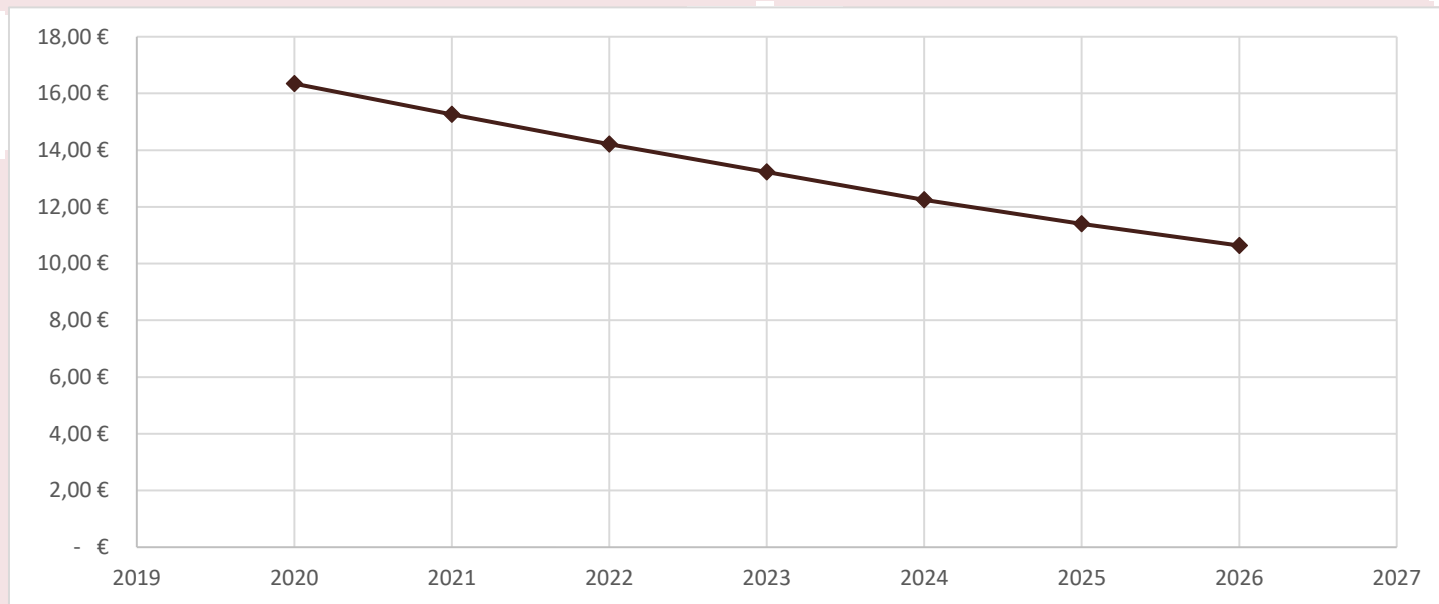
Les Dépenses d'Investissement

	BP 2026	Budget 2025	Evolution
21-Immobilisations corporelles	5 300,00 €	54 300,00 €	-90,24 %
16- Emprunts et dettes assimilées	27 000,00 €	27 000,00 €	0,00 %
Total dépenses réelles d'Investissement	32 300,00 €	81 300,00 €	-60,27 %
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 973,00 €	34 348,00 €	-9,83 %
Total dépenses d'ordre d'investissement	30 973,00 €	34 348,00 €	
Investissement -Dépenses	63 273,00 €	115 648,00 €	-45,29 %

Le **chapitre 21** prévoit la mise à jour des trois principales boucles de randonnées, l'acquisition d'une enseigne pour les locaux de la Récré et le renouvellement d'un poste de téléphonie.

Le remboursement du capital des emprunts est comptabilisé au **chapitre 16**. Le contrat de prêt prévoit un remboursement constant du Capital. Les crédits inscrits sont par conséquent identiques à ceux des années antérieures.

Encours de la dette



En 2026, l'encours de la dette, par habitant se situe en dessous des 11€.

Le **chapitre 040** tient compte des écritures d'ordre visant à constater l'amortissement des subventions (recette fonctionnement inscrite au chapitre 042).

Les Recettes d'Investissement

	BP 2026	Budget 2025	Evolution
13- Subventions d'investissement	- €	37 050,00 €	-100,00 %
Total recettes réelles d'Investissement	- €	37 050,00 €	-100,00 %
021- Virement de la section d'exploitation	7 273,00 €	- €	
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	56 000,00 €	54 372,00 €	2,99 %
Total dépenses d'ordre d'Exploitation	63 273,00 €	54 372,00 €	16,37 %
Exploitation-Recettes	63 273,00 €	91 422,00 €	-30,79 %
Résultat reporté		136 009,13 €	-100,00 %
Investissement -Recettes après résultat reporté	63 273,00 €	227 431,13 €	-72,18 %

Les recettes inscrites au **chapitre 021** correspondent à l'autofinancement.

Les écritures d'ordre liées aux amortissements des biens sont enregistrées au **chapitre 040**.
L'équilibre se fait par une dépense en section d'exploitation chapitre 042).

A l'unanimité, les membres émettent **un avis favorable au budget primitif 2026** proposé.

2 Démarche d'excellence

Le label « Destination d'excellence », créé au 1er mai, a vocation à remplacer « Qualité Tourisme ». Il reprend l'essentiel du dispositif « Qualité Tourisme », en particulier la garantie du haut niveau de qualité de l'accueil, **et renforce le niveau d'exigence en matière d'écoresponsabilité et d'information des publics en situation de handicap quant à l'accessibilité des prestations proposées.** Il est géré par Atout France: *Agence de développement touristique de la France.*

Comme vous le savez, Bourg Cubzaguais Tourisme est en démarche qualité depuis 2009 et a toujours obtenu la Marque Qualité Tourisme suite aux audits réalisés,

En 2026, nous arrivons à échéance de cette marque et sommes dans l'obligation de passer un nouvel audit. Aussi, ceci sera programmé aux cours du 4^{ème} trim, 2026, L'équipe va donc s'atteler à « balayer » tous les chapitres et se mettre en conformité avec les nouvelles exigences de la Marque si nécessaire,



3 Informations et questions diverses

➤ **Embarcadère :**

- Les travaux de mise à sec ont été reportés à l'hiver 2026-2027 pour des questions de sécurité calendaire , Seuls les travaux sur le bollard vont avoir lieu. Ils doivent être finalisés à la mi-mars 2026,
- Le courrier avec rendu de l'étude acoustique a été envoyé aux riverains plaignants, Pas de retour à ce jour
- Electrification des embarcadères à l'horizon 2030: on est en attente du retour du commandant du GPMB sur ce sujet. Il semble que cela ne concernerait, pour l'heure, que le maritime, A confirmer,
- Déchets / tri: Sur le bassin, 3 solutions: société de lamanage par berge ou SER service à terre, ou Green Service (nouvelle société) qui propose un partenariat direct avec les collectivités locales

Proposition d'établir une convention d'utilisation assorti d'un règlement d'usage très strict sur l'utilisation de nos équipements (amendes si non respect? Concours d'un cabinet avocat expert?) : déchet/loading/stationnement bus....

➤ **Porteurs de projet professionnels :**

- Société de jet ski qui souhaiterait installer son activité sur port de Borg avec un appui sur 1 embarcadère. Install mobile- mise en garde nuisance – La DDTM réfléchit à la mise en place de restrictions/règlement pour encadrer la pratique
- Le grand jeu du patrimoine – Commune de St André, 1 jeu immersif à travers la ville. L'objectif : que St André soit pilote avant que le jeu soit étendu sur d'autres communes de Nouvelle Aquitaine. Aucun coût pour la commune ni pour l'OT.

- **Déchets / tri:**

Concernant la proposition de partenariat avec la société Green service, les membres sont défavorables et souhaitent que les **compagnies continuent à s'occuper elles-même de la gestion de leurs déchets** selon leur convenance. Reste toutefois de notre côté à rester vigilant et imposer que rien ne transparaisse lors de leurs escales.

A ce titre, les membres approuvent la **rédaction d'un règlement + strict et éventuellement co-signé avec la mairie de Bourg** qui serait alors habilitée à dresser des constats et des amendes. A étudier rapidement pour être opérationnel dès la saison prochaine. Voir également les règlements des autres escales.

- **Porteur de projet:**

-Concernant le projet de jet ski, les membres souhaitent que, là encore, l'utilisation soit soumise à un **règlement assez strict** quant à l'utilisation du plan d'eau et suivre en parallèle le règlement qui va être rédigé par la DDTM. Quoi qu'il en soit, cette nouvelle activité « animerait » le plan d'eau.

-Le [grand jeu du patrimoine](#) : les élus de St André présents, (tout comme ceux avec qui un échange par mail a eu lieu sur ce sujet) se **montrent favorables** à ce que cette personne travaille son grand jeu du patrimoine sur St André. Toutefois, les élus souhaitent être tenus informés de l'avancée de celui-ci et que le rendu final soit porté à leur connaissance. Il faut également mettre le porteur de projet en relation avec l'Arhal,

- **VAE:** La subvention a été obtenue . (*idem concernant les 2 aires de service vélos*), Donc l'OT se porte acquéreur d'un parc de 8 VAE au printemps prochain, Rachat de l'ancien parc: 1800€ ttc / le prestataire,

Proposition d'augmenter les tarifs de location :

	Tarifs 2025		A partir de 2026	
	<i>Haute Saison</i>	<i>Basse Saison</i>	<i>Haute Saison</i>	<i>Basse saison</i>
<i>Jour</i>	20€	16€	?	?
<i>Week end</i>	30€	26€	?	?
<i>Petite semaine (5jours)</i>	60€	56€	?	?
<i>Remorque enfant</i>	5€	5€	?	?

- **VAE:** Les membres s'entendant pour appliquer les tarifs ci-dessous (*et au regard de ce qui se pratique sur des territoires équivalents au notre*) à l'arrivée du prochain parc de VAE et sous réserve que ces tarifs aient été mis à jour dans l'arrêté de régie correspondant:

	Tarifs 2025		A partir de 2026		Caution
	<i>Haute Saison</i>	<i>Basse Saison</i>	<i>1 seul tarif sans distinction de saison</i>		<i>On conserve le même montant) 1500€ mais à creuser juridiquement</i>
<i>Jour</i>	20€	16€	30€	-	
<i>Week end</i>	30€	26€	50€	-	
<i>Petite semaine (5jours)</i>	60€	56€	100€	-	
<i>Remorque enfant</i>	5€	5€	Gratuit (offre famille)	-	

➤ **Création d'une marque pour nos produits boutique (cf,doc en PJ)**

- Objectif: se démarquer par de l'originalité
- Les classiques (type paysage local sur mug) ne fonctionnent plus
- Des exemples voisins qui cartonnent
- Un essai sans risque financier



La 1^{ère} impression partagée par plus de la moitié des membres présents est le **côté « péjoratif »** qui ressort de cette expression.

Qui plus est, un membre nous alerte sur le terme déjà utilisé par la cave Tuttiac sur une cuvée spéciale,

Toutefois, les membres s'accordent sur le fait qu'il soit nécessaire de travailler une signature pour nos produits boutique et ainsi se démarquer par de l'originalité mais les membres invitent les agents **à réfléchir à une autre forme d'expression**

On conserve le principe de pouvoir travailler en transversalité avec la Petite Récré et d'avoir cette possibilité de « tester » le succès d'un produit sans prise de risque financier.

Des membres suggèrent le terme **« WHAOU »** avec toujours les déclinaisons à y associer :Whaou c'est chaud, whaou c'est beau etc,,, avec le « o » toujours identifiable avec nos couleurs,

➤ Label Toutourisme

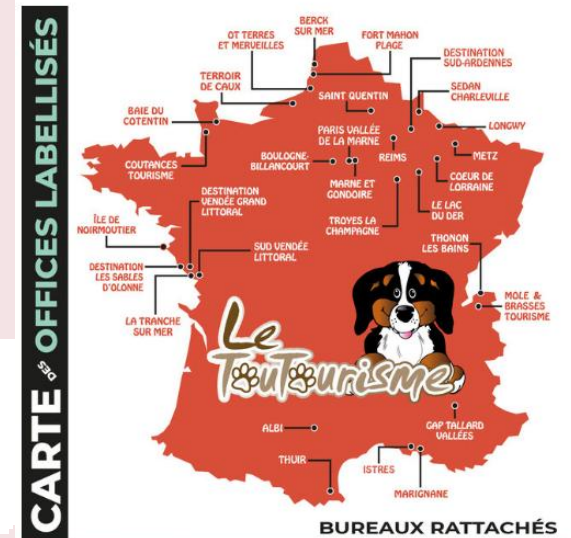
A l'initiative de l'OT de Troyes en 2007, ce label consiste à mieux accueillir les propriétaires d'animaux et leur donner toutes les clefs pour venir en vacances avec leur animal de compagnie

- listing des hbgts acceptant les animaux
- quoi faire avec son animal
- Listing vétérinaires
- Toutoubar ,,,

Adhésion: 150€/ an – référencement national – goodies ,,,

Nb : En France, + de la moitié des foyers possèdent un animal de compagnie, Ce label nous permettra également d'inciter d'autres socio-prof à nous suivre. Passer du « on tolère » à « On accueille »,

Les membres sont **favorables à l'adhésion** à ce label dès 2026



Un dernier CE devrait avoir lieu au cours du 1^{er} trimestre 2026 (1^{ère} quinzaine de février) pour dresser le bilan du plan d'actions du SPIC des 6 dernières années



**Merci de votre
attention**

